



Accident du travail fonction publique hospitalière

Par **Iouna013**, le **26/05/2015** à **13:37**

Bonjour,

Je suis actuellement aide soignante titulaire, en At depuis le 15 décembre 2014 pour douleurs dorsale suite à la manipulation dun patient .

Le 04/03/15 suite à la pression de ma cadre je décide de reprendre le travail. Mais ce fut un échec j'ai essayé de tenir mais trop mal ! 2 jours après le 06/03/15 donc le médecin m arrête à nouveau.

Depuis j'ai passé des examens il s avère que cest une vertèbre qui est déplacé , rien de grave selon le médecin.

Mon médecin me demande début avril de prendre rdv avec la médecine du travail pour une reprise en reclassement ou un mi temps thérapeutique.

Rdv pris la médecine du travail quindecide de m orienter vers un médecin expert pour me passé en mi temps thérapeutique.

Cependant, il y a 5 jours j'ai appris que ce mois ci (dans une semaine) mon salaire serait très réduit car pour la direction je suis en arrêt maladie depuis ma reprise (06/03/15) car je ne suis pas passé en commission (une commission aura lieu len11 juin mais je ne c'est pas si mon dossier sera dedans) ! J'ai cru apercevoir ma fiche de paye avec un montant de 400€ (la dame a refusé de me donner le montant pour que je puisse prendre mes dispositions car elle n est pas du service paye) ! On ma demandé de signer un papier pour que mon salaire soit complété par le cgos et que cela prendrai minimum 15 jours avant la régularisation. J'ai immédiatement prix contact avec ma banque car bien sur cela va me mettre dans le rouge ! Je devrais lorsque l hôpital m aura passé en commission et regularisé mon salaire , rembourser le cgos !

Mais pour moi si je me fais compléter mon salaire par le cgos et que je dois le remboursé avec ce que l hôpital me redonne il me manquera une bonne partie de mon salaire non ?

Bref est ce que tout ça est bien légal